

RAPPORT

REUNION DE PRISE DE CONTACT DES MEMBRES DE
LA COMMISSION NATIONALE DE
PROGRAMMATION DES OFFICINES PRIVEES DE
PHARMACIE

N° 01/14-09-2021

COMMISSION NATIONALE DE PROGRAMMATION DES OFFICINES PRIVEES DE PHARMACIE

Date : 14 septembre 2021

Lieu : Salle de conférence de l' AIRP

Heure : 09 H 30 min à 12 H 00 min

Participants : Cf. la liste de Présence en annexe

Président de séance : Dr ASSANE COULIBALY

Secrétaire de séance : Dr GBA FERDINAND

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR TENEUR DES ECHANGES ET DECISIONS

Docteur Assane COULIBALY, DG de l' AIRP a prononcé le mot de bienvenue dans lequel il a évoqué les chantiers qui attendent la commission, notamment :

- Les dépôts pharmaceutiques, dont les chiffres doivent être maîtrisés ;
- L'implantation des officines de pharmacie dans les localités où existent des Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC) afin de rapprocher le médicament de la population, et permettant ainsi de réaffirmer le monopôle pharmaceutique. Il s'est appuyé sur le cas du Ghana et du Sénégal, qui ont une population moindre que celle de la Côte d'Ivoire mais qui possèdent plus d'officines de pharmacie.
- La liste des médicaments détenus dans les pharmacies à usage intérieur et destinés qu'aux malades hospitalisés, qui malheureusement sont vendus en ambulatoire.

Il a ensuite présenté l'agenda de cette réunion de prise de contact des membres de la commission.

I. Présentation des textes régissant l' AIRP et la Commission Nationale de Programmation des Officines,

Dr GBA Ferdinand a procédé à la lecture des deux décisions suivantes :

- La décision n° 006 /AIRP/CR/DG du 26/04/2021 portant création, attribution, composition et fonctionnement de la Commission Nationale de Programmation des Officines Privées de Pharmacie en Côte d'Ivoire ;
- La décision n° 0011 AIRP du 12/08/2021 portant nomination des membres de la Commission Nationale de Programmation des Officines Privées de Pharmacie en Côte d'Ivoire.

Différents intervenants ont apporté leurs contributions aussi bien sur la forme que sur le fond.

- Dr OUATTARA KANIGUI a souhaité que l'UNPPCI ait un second représentant dans la commission.
- Dr DIARRA Arouna s'est dit satisfait du démarrage des travaux de la commission, et a souhaité une relecture de l'ensemble des deux textes relatifs à la commission des officines ;

- Dr GOUÉPO Evariste, abordant dans le sens de la répartition des sites, a souhaité que la commission puisse se pencher surtout sur les aspects de viabilité des officines, et ce, en se rapprochant des acteurs comme les banques, etc...
- Professeur AKE a souhaité que les attributions de la commission soient mieux clarifiées, notamment celles relatives à la répartition des sites. A ce sujet, le Directeur de l'AIRP a répondu que le rôle de la commission est de réaliser aussi bien l'identification des sites que sa répartition sur l'étendue du territoire ivoirien.
- Dr Assane COULIBALY a fait mention des deux voies aboutissant à l'obtention d'une autorisation de création d'une officine que sont : la voie du pouvoir discrétionnaire du Ministre chargé de la Santé, et la voie de la commission nationale de programmation des officines.
- Dr DUNCAN a souhaité l'implication de la Direction des Activités Pharmaceutiques dans l'identification des sites sur le terrain. Sur ce sujet, les membres de la commission ont répondu que la présence de la DAP dans la commission, traduit son implication dans l'identification des sites

II. La gestion des représentations

La représentation d'un membre de la commission est possible, à condition que le représentant soit muni d'un mandat. Le représentant devra être un pharmacien. A ce sujet il a été demandé d'élaborer un règlement intérieur de la commission nationale de programmation des officines.

III. La liste des demandeurs de site

Au total 474 demandeurs sont en attente d'attribution de site pour la création d'une officine de pharmacie. Cette liste prend en compte la liste résiduelle des demandeurs de 2017-2018, la liste des demandeurs de 2018-2019 ainsi que la liste des dossiers reçus d'octobre 2019 au 3 janvier 2020. Elle est disponible sur le site de l'AIRP.

IV. Les notions de confidentialité et de conflits d'intérêt

La commission a retenu que chaque membre doit signer une fiche de confidentialité et de déclaration d'intérêt avant la tenue de chaque session, et ce conformément à l'article 5 de la décision N° 6 portant création, attribution, composition et fonctionnement de la Commission Nationale de Programmation des Officines Privées de Pharmacie en Côte d'Ivoire.

V. Les prochaines étapes

Les prochaines étapes portent essentiellement sur les points suivants :

- Elaboration du rapport de la première réunion de la Commission ;
- Elaboration du projet de règlement intérieur de la commission ;
- Toilettage de la liste des sites attribuables aux demandeurs de création d'officine privée de pharmacie ;
- Tenue d'une session de la Commission Nationale de Programmation des Officines Privées de Pharmacie.

Concernant la tenue des sessions, le DG de l'AIRP a souhaité une rencontre trimestrielle de la commission de programmation des officines.

Par ailleurs, les membres de la commission ont souhaité que la documentation leur parvienne avant la tenue de la réunion.

VI. Les Divers

Au chapitre des divers :

- Dr Assane COULIBALY a exposé sur la mise en place d'une nouvelle organisation de la pharmacie en Côte d'Ivoire. Abidjan devient le centre attractif des hubs dans le domaine pharmaceutique, ce qui entraîne une reconfiguration du paysage pharmaceutique, une transparence et une baisse du prix du médicament.

Il a également présenté la concession du service public permettant aux officines de pharmacie de faire la dispensation des médicaments comme dans le cas de la CMU ;

- Dr DIARRA Arouna a souhaité l'implication massive des pharmaciens au Forum Pharmaceutique International qui se tiendra à **Abidjan du 13 au 16 octobre 2021.**

Le Président de séance après avoir remercié l'ensemble des participants de la réunion, a levé la séance à 12 H 00 min.

Le Président de la séance

Docteur Assane COULIBALY



Le secrétaire de la séance

Dr GBA Ferdinand